

## Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 24 juin 2016

Le 24/06/2016 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Serqueux, légalement convoqué en date du 17 juin 2016 s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude DUMOUCHEL.

Étaient présents : Mrs DEHEDIN François, FLEURBAEY Jean-Pierre, GOMME Dany, HERMAND Thomas, OUIN Serge, PINEL Jean-Claude, SCELLIER René, QUATRESOUS Daniel, RATIEUVILLE Didier et VENDENDEGEN Olivier.

Absent ayant donné pouvoir : M. GREMONT Didier à M. OUIN Serge et M. LEMOINE Antoine à M. FLEURBAEY Jean-Pierre

Absente excusée : Mme PRODHOMME Martine

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance : M. QUATRESOUS Daniel

Le procès-verbal de la précédente réunion a été envoyé à chaque conseiller municipal avec leur convocation. Ce procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

➤ Délibération N°01 : Renouvellement du CDD relatif à l'emploi permanent d'agent d'entretien relevant du grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 01/06/2016

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les besoins de la collectivité ont nécessité la création d'un emploi d'agent d'entretien des espaces verts, voirie et bâtiments communaux relevant du grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, cadre d'emplois des adjoints techniques, par délibération N°1 du 29/05/2015.

Considérant que cette délibération prévoyait le recrutement d'un agent contractuel sur cet emploi permanent à compter du 01/06/2015 pour une durée déterminée d'un an.

Considérant que pour la nécessité du service, il convient de conserver cet emploi permanent au service technique chargé de l'entretien des espaces verts, voirie et bâtiments communaux,

En raison des tâches à effectuer, il propose le renouvellement du contrat à durée déterminée d'une durée d'un an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

➤ d'autoriser le renouvellement du contrat à durée déterminée relatif à l'emploi permanent d'agent d'entretien relevant du grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, pour effectuer les missions d'entretien des espaces verts, voirie et bâtiments communaux, doté d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures (35/35<sup>e</sup>) à compter du 01/06/2016 pour une durée déterminée d'un an.

➤ de donner l'autorisation à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à ce renouvellement.

COMMUNE DE SERQUEUX (Seine-Maritime)

## ➤ Questions diverses

Monsieur le Maire fait part de diverses informations à savoir :

- La commune a reçu les remerciements de Mme THIRARD pour les témoignages de sympathie exprimés lors du décès de M. THIRARD Guy et de la famille VARIN et CHOPART pour les témoignages de sympathie exprimés lors du décès de M. VARIN Marcel.
- Par un courrier adressé au Maire et reçu le 23/06/2016, Mme CIRASSE Oriane a donné sa démission du conseil municipal dont Monsieur le Maire a donné lecture. Celle-ci est donc effective au 23/06/2016 et a été envoyée à la Préfecture.

M. HERMAND : souhaite faire une remarque sur la démission de Mme CIRASSE. Il trouve que celle-ci est dommageable à trois mois des élections partielles. Le conseil municipal est de nouveau incomplet. Il pense que sa justification, à savoir un problème communicationnel, est moindre par rapport aux conséquences que cela peut engendrer.

Monsieur le Maire affirme qu'il l'avait reçue juste après ces élections car elle souhaitait savoir si ce dernier voulait qu'elle démissionne ou reste au conseil municipal. Il avait désiré qu'elle reste. Malheureusement, c'est son choix.

M. RATIEUVILLE : aimerait savoir ce qu'il en est de l'emploi du 3<sup>ème</sup> agent du service technique.

Monsieur le Maire lui répond que la personne qui avait été embauchée n'avait pas fait l'affaire donc celle figurant en deuxième position sur la liste des personnes sélectionnées va le remplacer et commencera dès lundi.

M. GOMMÉ demande si elle entrera dans les mêmes critères que la première personne.

Monsieur le Maire lui répond qu'elle pourra également bénéficier d'un CUI (Contrat Unique d'Insertion).

M. GOMMÉ : voudrait connaître le nombre d'inscrits au concours des maisons fleuries.

M. SCELLIER lui répond que le nombre est de 14 et que la commission s'est réunie cet après-midi afin d'effectuer un premier classement. Un premier passage était prévu entre le 1er et le 15 juin et un deuxième passage entre le 1<sup>er</sup> et 15 septembre.

M. HERMAND souhaiterait savoir s'il y a plus d'inscrits que l'année précédente du fait que cette année ce concours n'est plus organisé avec la ville de Forges les Eaux.

M. SCELLIER répond qu'il y avait 12 personnes.

M. RATIEUVILLE : demande si la commune a des nouvelles pour l'église.

Monsieur le Maire lui répond que c'est toujours en appel d'offres et ensuite, il faudra attendre le résultat du diagnostic de l'entreprise retenue.

M. GOMMÉ : s'interroge également pour le rond-point.

Monsieur le Maire lui répond qu'il vient de recevoir une proposition de devis en plus de celui transmis par la Direction des Routes. Avant toute décision, il faudra avoir l'accord de cette dernière.

M. HERMAND : souhaiterait revoir l'utilisation gracieuse de la salle polyvalente par les associations. Il avait réalisé des tableaux qui ont été transmis aux membres du conseil municipal lors d'une commission et souhaiterait connaître leur avis. Il en donne un récapitulatif :

- 2 000 € en moins d'EDF par rapport à l'exercice précédent
- une baisse de 1 700 € pour les recettes

L'économie nette est donc de 300 €.

Monsieur le Maire lui répond qu'il faudra en discuter à nouveau ensemble.

M. HERMAND rétorque que la baisse drastique n'a pas eu les effets souhaités.

Monsieur le Maire se demande si tous les éléments ont bien été pris en compte.

M. SCELLIER affirme que s'il l'on compare uniquement les factures EDF, on a une facture de 7 961 € pour l'année 2014 et si l'on prend les 12 derniers mois on passe à 5 900 € d'où une économie de 2 000 €. L'abonnement compteur s'élève à 2 300 €. Lors de la réhabilitation de cette salle, le chauffage au gaz serait peut-être à étudier car le coût du gaz et de l'abonnement sont moins chers que ceux de l'électricité. Après son isolation, il pense personnellement

qu'il faudrait quitter le chauffage à l'électricité.

M. HERMAND s'interroge donc sur ces remarques :

- pourquoi faut-il attendre la réhabilitation de la salle polyvalente pour continuer à faire vivre le village avec la vie associative ?

M. SCELLIER répond que c'était une décision qui avait été prise collectivement dans les conseils précédents et que personnellement il n'a jamais été opposé à revoir, avant la réhabilitation, ce que la commune pouvait faire.

Pour répondre à la première question, sa première période a débuté au 26 mai 2014 et les calculs qui ont été réalisés auparavant ont été faits sur une année calendaire. De plus, pendant les mois de juillet et août, la salle est peu fréquentée, et même si celle-ci était fréquentée, elle n'est pas chauffée.

M. HERMAND remarque qu'il n'a pas repris l'année calendaire parce que la commune a renégocié les contrats EDF et il était plus logique de faire une comparaison sur un an avant la renégociation et un an après la renégociation. Si l'on divise le total des factures par le nombre d'utilisations de la salle des fêtes, on arrive à 86.54 €/utilisation avec l'ancien système et à 100.31 € avec le nouveau système.

Monsieur le Maire répond que l'électricité fait des bons chaque année.

M. HERMAND est du même avis mais que les augmentations n'atteignent pas plus de 20%.

Monsieur le Maire pense que ces calculs ne sont pas corrects.

M. SCELLIER rétorque que la renégociation a été faite qu'au niveau du prix du kWh.

M. HERMAND répond qu'il n'a que fait l'addition des factures et qu'il faudrait peut-être réfléchir à un forfait énergie pour l'hiver.

M. SCELLIER répond que le but de la restriction de la salle était de faire des économies.

Monsieur le Maire répond qu'il faudra revoir ensemble en approfondissant les choses car il pense que les  $\frac{3}{4}$  n'ont pas lu les chiffres.

M. RATIEUVILLE : tient à donner son avis sur la question ci-dessus à savoir qu'il est d'accord pour prêter plus souvent la salle aux associations.

M. HERMAND affirme que ce sont les associations qui font vivre la commune et qu'il faut booster cette vie associative. Le calendrier des festivités tient que sur une page.

M. QUATRESOUS : répond que toutes les associations devraient être égales. Il trouve que ce n'est pas normal que certaines paient et pas d'autres. Certaines doivent venir chercher les clés en mairie et d'autres entrent dans celle-ci sans autorisation comme elles veulent.

M. HERMAND répond, en effet, qu'il faut un système d'égalité.

La séance est levée à 19H20